



Publication des recommandations de la Haute Autorité de Santé sur l'accouchement normal : Les demandes des femmes enfin légitimées - Les pratiques des sages-femmes confirmées.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié ce jeudi 25 janvier 2018 les premières recommandations françaises concernant la prise en charge de l'accouchement normal et physiologique pour les femmes à bas risque : « Accouchement normal : accompagnement de la physiologie et interventions médicales ».

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2823161/fr/mieux-accompagner-les-femmes-lors-d-un-accouchement

Ces travaux font suite à une demande conjointe et unanime des usagers (par l'intermédiaire du CIANE, le Collectif Inter-Associatif Autour de la Naissance), les sages-femmes (par l'intermédiaire du CNSF et de la Société Française de Maïeutique) et les gynécologues obstétriciens (Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français – CNGOF). La COFAM (Coordination Française pour l'Allaitement Maternel) et la SFAR (Société Française d'Anesthésie Réanimation) ont été co-participants à ces recommandations de bonnes pratiques. Ces recommandations concernent l'ensemble des secteurs naissances des établissements de santé, ainsi que les unités physiologiques hospitalières ou les maisons de naissance en expérimentation. En revanche, l'accouchement à domicile n'a pas été discuté dans ces recommandations.

Pour les femmes, la HAS recommande notamment : la mobilisation des parturientes, la fin du jeûn per-partum systématique, une prise en charge non médicamenteuse de la douleur sans y opposer, ni rejeter, les prises en charge médicamenteuses (comme la péridurale), une surveillance ciblée à chaque étape du travail et de l'accouchement, avant et après la naissance, mais non plus systématisée, l'espacement des touchers vaginaux, ...

Pour le nouveau-né : les conditions d'accueil du nouveau-né sont privilégiées aux gestes techniques. Ainsi, l'aspiration, la désinfection oculaire, la vérification de la perméabilité des choanes et de l'œsophage ne sont plus recommandées pour tous mais uniquement sur signes évocateurs anté ou post-nataux. La proximité du nouveau-né avec le couple parental en général et sa mère en particulier doit devenir la règle sans rien ôter aux éléments de sécurité indiscutables.

Le CNSF regroupe des adhérents individuels et un Collegium d'associations et de syndicat



Autant de demandes des femmes et des couples depuis de nombreuses années qui ont enfin reçu un écho favorable de la part des professionnels ! Bien que nous regrettons que beaucoup d'éléments ne puissent être appuyés par des preuves scientifiques non discutables, nous nous félicitons que usagers et professionnels aient trouvé de nombreux compromis sous formes d'accords professionnels.

La place du consentement de la femme dans chacune des prises en charge est soulignée et rappelle les obligations légales dévolues à tout professionnel santé – en tenant compte des organisations et des contextes d'urgence éventuels.

Toutefois, pour que ces recommandations puissent pleinement s'appliquer, une corrélation des effectifs médicaux (et tout particulièrement des sages-femmes) avec l'activité réelle des établissements est indispensable. Nous profitons donc de cette publication pour réitérer notre souhait de voir réviser les décrets de périnatalité vieux de 20 ans !

L'exemple en est la surveillance fœtale par monitoring continu ou discontinu. Alors que la règle reconnue jusqu'alors par les professionnels était « le monitoring continu par inadéquation des effectifs de sages-femmes dans les maternités » pour permettre une surveillance par auscultation intermittente. La recommandation actualisée reconnaît désormais « la surveillance discontinu du rythme cardiaque fœtal peut être acceptée par les équipes SI ELLES SONT EN EFFECTIF SUFFISANT [...] ELLE NECESSITE LA PRESENCE D'UNE SAGE-FEMME PAR PARTURIENTE ».

Cela renvoie évidemment au slogan « une femme / une sage-femme » scandé par toutes les sages-femmes d'une seule voix lors de leur mobilisation historique de 2013 et 2014 et qui est le modèle organisationnel des pays nordiques sur lesquels le groupe de travail a pris appui, ou encore le modèle anglais.

Contact presse :

- Sophie GUILLAUME, présidente : 06 16 56 22 82
- Nicolas DUTRIAUX, secrétaire général : 06 12 89 22 64